

25/05/2024

RAPPORT DU TROISIEME TRIMESTRE DU COMITE DE SUIVI ET DE DOCUMENTATION DES IMPACTS DU PROJET SIMANDOU A MAMOU.



Par le comité de suivi et de documentation des impacts du projet Simandou à Mamou.

Table des matières

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION..... | 3 |
| II. OBJECTIFS DU COMITE..... | 3 |
| III. APPROCHE METHODOLOGIQUE | 3 |
| IV. RAPPEL DES CAS D'IMPACTS DOCUMENTES AU COURS DES PREMIERS TRIMESTRES..... | 4 |
| V. ACTIVITES REALISEES AU COURS DU TROISIEME TRIMESTRE (FEVRIER, MARS ET AVRIL 2024) | 6 |
| VI. RESULTATS OBTENUS..... | 6 |
| VI.1 Publication du deuxième rapport trimestriel : | 6 |
| VI.2 Séances de Sensibilisations des communautés impactées par le projet. | 7 |
| VI.3. Suivi des impacts précédemment documentés et ouverture de dialogue avec WCS et ses sous-traitants | 8 |
| VII. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS..... | 9 |
| VII.1 Constats | 9 |
| VII.2 Recommandations | 9 |
| VIII. CONCLUSION..... | 10 |

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Guinée, pays riche en ressources minières, regorge une potentialité à la fois abondante et variée. Au nombre de ses ressources, nous avons la Bauxite, l'or et les gisements de fer dont les réserves globales du pays sont estimées à plus 20 milliards de tonnes. Ces réserves réparties entre : la préfecture de Forécariah, la région de Kankan et la région forestière notamment ZOGOTA, le mont NIMBA et la chaîne montagneuse de Simandou avec une teneur exceptionnelle de plus 65% en oxyde ferrique.

Le projet Simandou longtemps resté sans avancées majeures, commence enfin à se concrétiser avec des progrès significatifs enregistrés récemment par les parties prenantes.

Détenu par Winning Consortium Simandou (Blocs 1 et 2) et Rio Tinto SIMFER (Blocs 3 et 4), l'arrivée des nouvelles autorités le 5 septembre 2021 a permis la signature d'un accord-cadre entre l'Etat guinéen et les entreprises pour un développement harmonieux du projet et la création de la Compagnie du Trans-Guinéen (CTG) pour la construction et la gestion des infrastructures.

En effet, le développement du projet, nécessite un chemin de fer long de 650 km traversant les quatre régions naturelles du pays et d'un port au sud-ouest pour l'exportation du minerai.

Vue sa taille et son caractère intégré mines plus infrastructures (Port et chemin de fer), le projet représente des enjeux sociaux environnementaux considérables. A date, ces impacts sur l'environnement et les communautés riveraines se font déjà sentir. C'est pourquoi, conscient des risques qui s'y rattachent, des leaders communautaires de la préfecture de Mamou notamment à : OURE-KABA et SOYAH ont jugé utile de mettre en place un comité citoyen de suivi. Tout ceci vise à anticiper les violations des droits des communautés dans le but d'accompagner celle-là dans la compréhension du projet et la réclamation pacifique de leurs droits vis-à-vis des entreprises.

II. OBJECTIFS DU COMITE

L'objectif général du comité est de contribuer au respect des engagements des entreprises et de l'Etat à travers la défense des droits des communautés riveraines du projet Simandou.

Spécifiquement il s'agit :

- D'informer et de sensibiliser les communautés impactées sur les risques et les enjeux du projet Simandou mais aussi sur le mécanisme interne de règlement des griefs des entreprises ;
- De documenter les impacts et engager des plaidoyers auprès des entreprises et autorités (locales et centrales) ;
- D'engager une campagne de communication au niveau local et national sur les impacts du projet.

III. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Pour parvenir aux résultats escomptés en termes d'accompagnement des communautés impactées principalement la documentation et la sensibilisation, le comité de suivi a adopté une approche participative et inclusive afin d'impliquer tous les acteurs concernés dans ce processus de suivi citoyen. Pour ce faire, ledit comité composé de 6 membres issus des localités touchées par les travaux du projet a dans un premier temps initié des prises de contact avec l'ensemble des parties prenantes (Autorités locales, leaders communautaires et les entreprises).

Deuxièmement, à chaque mois, les séances de sensibilisations sont organisées pour donner d'amples informations aux citoyens sur les enjeux du projet et sans oublier les mécanismes de gestion des plaintes des entreprises. Et troisièmement, la documentation continue se fait de deux (2) manières :





- L'auto saisine des membres du comité de suivi d'un impact d'ordre communautaire et
- La saisine du comité par un/ou des citoyens impactés par les travaux du projet (le port et le chemin de fer).

Pour faciliter tous ceux-ci, les membres du comité de suivi utilisent les téléphones pour les prises d'images et en ce qui concerne les déplacements, ils sont généralement effectués à moto et d'autres moyens de bord.

IV. RAPPEL DES CAS D'IMPACTS DOCUMENTES AU COURS DES PREMIERS TRIMESTRES.

Tableau récapitulatif des impacts documentés :

| N | Impacts | Localités | Images | Observations |
|---|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | Cas de déversement de boue provenant d'une base WCS dans un champ agricole | District de Madina, sous-préfecture de Oure-Kaba. |  <p>Photo prise le 06/10/2023 dans le district de Madina par le comité de suivi.</p> | Un accord à l'amiable non formelle a été obtenu avec le plaignant pour déblayer la terre rouge avec la construction d'un canal d'eau pendant la saison pluvieuse en fonction de la direction de l'écoulement de l'eau . |
| 2 | Dynamitage ayant impact sécuritaire. | District de Madina, sous-préfecture de Oure-Kaba. |  <p>Photo prise le 07/10/23 dans le district de Madina par le comité.</p> | Des mesures ont été prises par l'entreprise pour informer les communautés à l'avance avant tout dynamitage. |

| | | | | |
|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| 3 | Destruction d'une plaine agricole | Secteur Hafia, sous-préfecture Oure-Kaba |  <p>Photo prise le 02/09/23 à Hafia par le comité de suivi.</p> | Cette plainte a fait objet d'un accord à l'amiable avec le plaignant. |
| 4 | Déversement de boue rouge dans un bas-fond agricole, empêchant la mise en valeur de la partie non compenser. | Secteur Hafia, sous-préfecture Oure-Kaba |  <p>Photo prise le 02/09/2023 à Hafia par le comité de suivi.</p> | Cette plainte a fait objet d'un accord à l'amiable avec le plaignant. |
| 5 | Destruction d'un bas-fond rizicole par une mauvaise canalisation de la boue rouge provenant des travaux du chemin de fer. | District de Kaba centre, sous-préfecture de Oure-kaba. |  <p>Photo prise le 02/09/2023 à Kaba-centre par le comité.</p> | Plainte résolue |
| 6 | Déversement de boue rouge dans un champ agricole. | District de Bantamayah, sous-préfecture de Oure-kaba. |  <p>Photo prise le 27/10/23 par le comité de suivi</p> | Cette plainte n'a toujours pas été résolue. |

| | | | | |
|---|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| 7 | Pollution d'une source d'eau destinées à la consommation domestique. | Secteur de Baofinlo, district de Madina, sous-préfecture de Ourekaba. |  <p>Photo prise le 18/09/23 à Baofinlo par le comité de suivi.</p> | Zone déjà acquise par la société après avoir été compenser |
| 8 | Déversement de boue rouge dans un champ agricole. | Secteur de Kissiya, District de Kaba-centre, sous-préfecture de Ourekaba. |  <p>Photo prise le 14 décembre 2023 par le comité de suivi.</p> | Plainte non résolue à date |

NB : Il faut signaler que malgré les efforts fournis par l'entreprise , les accords dont on fait référence dans le tableau ci-dessus n'ont pas été formalisés. Aussi, la plupart de ces accords souffres de manque de mesures d'accompagnements des impactés et non pas été appliqués selon les communautés à la date de la rédaction de ce rapport.

V. ACTIVITES REALISEES AU COURS DU TROISIEME TRIMESTRE (FEVRIER, MARS ET AVRIL 2024)

Durant ce trimestre, le comité s'est attelé :

- ❖ A la publication du deuxième rapport trimestriel (Novembre, Décembre et Janvier) ;
- ❖ Aux séances de sensibilisations des communautés sur la compréhension du projet ;
- ❖ Au suivi des impacts documentés précédemment et ouverture de dialogue avec WCS et ses sous-traitants.

VI. RESULTATS OBTENUS

VI.1 Publication du deuxième rapport trimestriel :

Pour donner un écho favorable au rapport d'impact et vulgariser son contenu à l'ensemble des parties prenantes, une stratégie de communication à deux (2) niveaux a été définies :

- ❖ L'organisation d'un point de presse local à Ouré-kaba, une rencontre au cours de laquelle les membres du comité de suivi ont présenté le rapport trimestriel aux acteurs présents à savoir : le représentant de l'entreprise, les autorités locales, les citoyens impactés, les journalistes et d'autres personnes ressources. Ce point de presse a été une occasion pour ouvrir un couloir de dialogue entre le comité de suivi, les communautés et l'entreprise.



Point de presse à la mairie de Ouré-kaba le (23/03/2024) en présence des autorités locales et du représentant de WCS.

- ❖ L'animation d'une émission interactive à Mamou qui a permis de communiquer davantage sur le contenu du rapport dans une émission de grande écoute.



Emission interactive à la radio Global FM de Mamou (30/03/2024).

VI.2 Séances de Sensibilisations des communautés impactées par le projet.

Dans le cadre de nos activités au compte de ce troisième trimestre (Février, Mars et Avril 2024), plusieurs séances de sensibilisations ont été organisées pour continuer à orienter davantage les communautés dans la protection de leurs droits en lien avec le projet.

Dans ce cadre et durant la période de Février, Mars et Avril, le comité de suivi des impacts a mené cinq (5) séances de sensibilisation dont 3 séances à Ouré-Kaba et 2 séances Soyah pour un total de 111 personnes dont 16 femmes.

Ces séances de sensibilisation ont permis d'obtenir des résultats suivants :

- Edifier les communautés sur les voies et moyens à suivre dans le cadre de la réclamation de ses droits en lien avec le projet de fer de Simandou ;
- Vulgariser davantage les mécanismes de gestion des plaintes des entreprises évoluant sur le projet et d'autres documents importants.
- Assister de moins en moins aux violences dans l'ensemble des localités touchées par ledit projet dans la zone de Mamou.



Sensibilisation dans le district de Madina, sous-préfecture Ouré-kaba (24/02/2024).

VI.3. Suivi des impacts précédemment documentés et ouverture de dialogue avec WCS et ses sous-traitants

Suite à la publication du deuxième rapport trimestriel au mois de mars 2024, les membres du comité ont mis en place un mécanisme de suivi sur les cas d'impacts documentés dans ledit rapport en synergie d'action avec WCS afin de trouver une solution consensuelle.

Ce mécanisme a permis d'ouvrir des discussions entre l'entreprise, les personnes impactées et le comité.





Travaux de réparation du champ d'un citoyens impacté par WCS dans le district de Kaba-centre, (28/04/2024).

VII. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

VII.1 Constats

Le comité au cours de ce troisième trimestre a constaté :

- ❖ Les accords à l'amiable ne sont pas formels, ne sont pour la plupart pas appliqués et souffrent des mesures additionnelles pour compenser le préjudice causé aux impactés ;
- ❖ Agacement des communautés impactées par les procédures longues et ennuyantes au-delà du délai fixé par le mécanisme de gestion des griefs de l'entreprise dans le recouvrement de leurs droits ;
- ❖ Faible niveau de suivi rapproché des services techniques de l'Etat (ministère des mines et de la géologie et celui de l'environnement et du développement durable à travers l'AGEE)

VII.2 Recommandations

Compte tenu de la persistance des impacts sur le terrain, le comité de suivi recommande ce qui suit :

A Winning Consortium Simandou :

- ❖ De rendre formel les accords à l'amiable et d'exécuter les conclusions de ces derniers dans un bref délai ;
- ❖ De renforcer la collaboration avec le comité de suivi dans le cadre de la résolution des plaintes ;
- ❖ D'inclure dans les accords à l'amiable , des mesures d'accompagnement des impactés autres que celles concernant la réhabilitation des domaines cultivables ;

- ❖ De maintenir un contact permanent avec les communautés impactées par les travaux du projet Simandou pour éviter des frustrations liées au manque d'information et de collaboration
- ❖ De traiter dans un délai imparti les réclamations formulées par les impactés afin de trouver des solutions durables favorables à la bonne cohabitation entre les communautés et l'entreprise ;

A l'Etat et autorités communales :

- ❖ De suivre l'évolution des cas d'impacts documentés dans le premier rapport trimestriel en étroite collaboration avec le comité de suivi ;
- ❖ D'organiser à travers ses services techniques les missions de suivi et de contrôle permanent de la mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social (PGES) du projet et de rendre public les rapports ;
- ❖ Accompagner les communautés dans leurs réclamations et interpellier les entreprises sur leurs engagements ;
- ❖ D'appuyer les efforts du comité dans la promotion des droits humains dans le cadre du projet Simandou.

Aux communautés :

- ❖ De s'informer d'avantage et suivre le mécanisme de gestion des plaintes établi par l'entreprise (WCS) pour promouvoir la gestion anticiper et pacifique des conflits ;
- ❖ Cultiver l'esprit d'entente et compréhension mutuelle pour la cohésion sociale au sein de la communauté ;
- ❖ De renforcer la collaboration avec le comité de suivi des impacts.

VIII. CONCLUSION

Avec de tels investissements (plus de 15 milliards de dollars) dans les mines et infrastructures, le développement du projet de fer de Simandou aura des avantages socioéconomiques pour la Guinée notamment : le doublement du PIB et les milliers d'emploi créés. Également, tout le long du corridor, les effets indirects et induits sur la vie des communautés sont fortement entendus avec la stimulation du tissu économique local sans oublier les futures taxes destinées aux collectivités locales.

Cependant, il est plus que nécessaire de veiller aux engagements environnementaux et sociaux des entreprises pour la protection de l'écosystème et des droits fondamentaux des communautés riveraines.

Ainsi pour y arriver, chaque partie prenante du processus doit jouer sa partition pour une exploitation minière responsable profitable à tous. C'est raison pour laquelle, le comité citoyen de suivi et de documentation des impacts du projet Simandou de Mamou a été mis en place afin de mieux encadrer les citoyens dans leurs processus de revendications .